



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0037

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet :	Conseils d'Administration des Collèges et des Lycées Publics : désignation des représentants du Conseil Municipal
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La représentation de la Ville au Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement est fixée par les articles R421-14 et R421-16 du Code de l'Éducation, comme suit :

- dans les lycées, quel que soit le nombre d'élèves, et dans les collèges ayant plus de 600 élèves : un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ;

- dans les collèges ayant moins de 600 élèves (ce qui est le cas pour les collèges Jules Vallès et Lafayette) : un représentant de la commune siège de l'établissement.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées publics implantés sur la commune du Puy-en-Velay.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées Publics implantés sur le territoire de la commune du Puy-en-Velay :

1 – Collège Lafayette :

Titulaire : Madame Marlène LASHERME,
Suppléant : Madame Chloé BOURDELAIN,

2 – Collège Jules Vallès :

Titulaire : Madame Marlène LASHERME,
Suppléant : Madame Chloé BOURDELAIN,

3 – Lycée Simone Weil :

Titulaire : Monsieur Enzo CHARITAT,
Suppléant : Madame Caroline BARRE,

4 - Lycée Charles et Adrien Dupuy :

Titulaire : Madame Caroline BARRE
Suppléant : Monsieur Enzo CHARITAT

5 – Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Monnet :

Titulaire : Madame Caroline BARRE
Suppléant : Monsieur Enzo CHARITAT

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUZI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT

**Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260409-DEL_2026_0037-DE



Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026